

CARREFOUR PRATIQUE INFIRMIÈRE AVANCÉE

Vers un consensus au
sein de la francophonie



Congrès mondial
des infirmières et
infirmiers
francophones



PRISE DE POSITION DU SIDIIEF



DIANE
MORIN

QUÉBEC,
CANADA

Professeure émérite

Consultante experte au SIDIIEF

FACULTÉ DES SCIENCES
INFIRMIÈRES, UNIVERSITÉ
LAVAL

**DOCUMENT DE
RÉFÉRENCE**



La pratique
**infirmière
avancée**

VERS UN CONSENSUS
AU SEIN DE LA FRANCOPHONIE

Étude réalisée pour le SIDIIEF
par Diane Morin, infirmière, Ph.D.

La démarche et les experts et expertes

DÉMARCHE

Quatre questions sur la PIA nous ont guidés...

- Quelles sont les **définitions** les plus fréquemment utilisées?
- Quels sont les **critères** et les **compétences** les plus fréquemment cités pour la décrire?
- Quels **effets** ou **impacts** lui sont le plus fréquemment associés?
- Quels éléments sont les plus fréquemment énoncés comme des **facteurs facilitant ou contraignant** son développement, son implantation ou sa pérennité?

EXPERTS ET EXPERTES INTERNATIONAUX

ABEMYIL Marie
Cameroun

DUPUIS France
Québec, Canada

LECOCQ Dan
Belgique

AMBROSINO Florence
France

EICHER Manuela
Suisse

MARTEL Brigitte
Québec, Canada

BORRERO Patricia
Suisse

JOVIC Ljiljana
France

SOUBEIGA Dieudonné
Burkina Faso

DUPUIS-BLANCHARD Suzanne
N.-Brunswick, Canada

LALIBERTÉ Christine
Québec, Canada

ZABLIT Claire
Liban

Collaboration spéciale : SALETTE Hélène, SIDIIEF

POINTS DE VUE ÉCLAIRÉS PAR LA PRATIQUE

CAMPEAU Julie

Proche aidante
Ontario, Canada

LANTEIGNE Gilles

Direction de Centre de santé
Nouveau-Brunswick, Canada

LEUWERS Sylvie

Direction de soins
France

PETERS Solange

Direction médicale, Oncologie
Suisse

ULRICH Micheline

Direction de Centre de santé
Québec, Canada

Définitions

TERMES ACTUELLEMENT OU RÉCEMMENT UTILISÉS

Titres	Belgique	Burkina Faso	Cameroun	Canada			France	Liban	Suisse
				N.-Brunswick	Ontario	Québec			
Inf. clinicienne	X							X	X
Inf. clinicienne spécialisée				X	X	X	X		X
Inf. consultante	X			X	X	X			
Inf. clinicienne de pratique avancée									
Inf. de pratique avancée						X	X		
Inf. praticienne				X	X		X		X
Inf. praticienne spécialisée						X			
Inf. sage-femme ou inf. sage-femme spécialisée									X
Inf. spécialisée	X	X						X	X
Inf. spécialiste clinique	X								X
Technicienne supérieure de santé		X	X						

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

OCDE + CII

Une infirmière de PIA est une diplômée de la **maîtrise universitaire** [master] qui a acquis un savoir expert, une capacité de prise de décision en **soins complexes** et des compétences de pratique avancée pouvant inclure des actes médicaux partagés] **modulées par le contexte**. Les compétences comprennent **recherche, collaboration, éthique et consultation-coaching**.

États-Unis

La PIA exige un programme d'études de **maîtrise universitaire** [master], un examen de **certification** et des compétences cliniques aux soins complexes dans une spécialité. Elle exige **leadership, capacité de synthèse et autonomie**. Les infirmières praticiennes peuvent aussi assurer évaluation, diagnostic, prescription et suivi de médicaments, tests ou interventions.

Belgique

Une infirmière de PIA contribue à l'amélioration et à la professionnalisation de l'art infirmier et ce, au moyen de la spécialisation et de l'extension/expansion de sa propre profession. Elle peut réaliser des **tâches infirmières hautement complexes** et avoir des compétences en **coordination, éducation, et soins psychosociaux**. Elle peut aussi réaliser des tâches médicales. Un **deuxième cycle universitaire** [master] est requis.

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

France

Peuvent exercer en pratique avancée, les auxiliaires médicaux [dont les infirmiers], qui justifient une **durée d'exercice minimale et un diplôme de formation en pratique avancée**. Cette pratique comprend **orientation, éducation, prévention-dépistage, évaluation clinique, actes techniques, surveillance, prescriptions** [...] de produits de santé [...], d'examens complémentaires et leurs renouvellements ou adaptations.

Liban

Selon l'Ordre des infirmiers et infirmières au Liban, la PIA exige d'avoir obtenu un **certificat de spécialisation** d'une université ou d'un institut d'enseignement en soins infirmiers. [...] Les branches de spécialisation et la durée des études sont déterminées par décret.

Province du N.- Brunswick (Canada)

Formation universitaire de niveau maîtrise [master], une infirmière de PIA possède des connaissances avancées, une expertise clinique pour des soins complexes et exerce un **haut degré de jugement indépendant**. Les infirmières praticiennes obtiennent une certification. Elles diagnostiquent, communiquent le diagnostic ou les résultats de l'évaluation au client; peuvent **prescrire, interpréter des tests** de dépistage et de diagnostic, **surveiller l'efficacité et ordonner l'application** de formes d'énergie. Seule la PIA est enchâssée dans la loi.

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Province de l'Ontario (Canada)

Les infirmières de PIA doivent avoir un 2^e cycle universitaire [master]. Ses rôles reposent sur **autonomie, savoirs infirmiers approfondis, expérience clinique et recherche**. Seul le rôle d'infirmière praticienne est enchâssé dans la loi avec autorisation à poser des diagnostics, prescrire des médicaments, pratiquer certaines interventions, et tests diagnostiques dans **trois classes de spécialités** : soins aux adultes, pédiatrie et soins primaires.

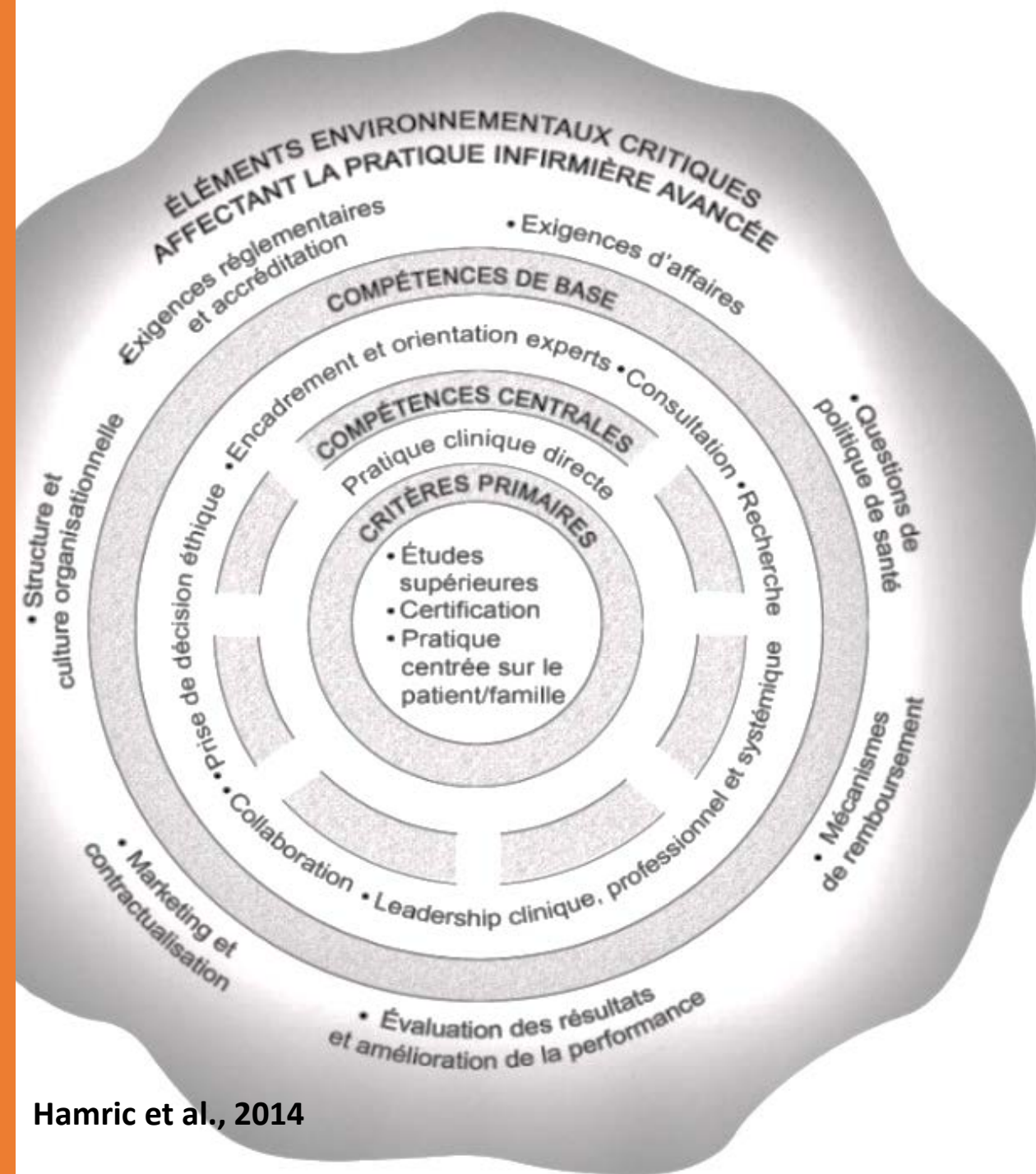
Province de Québec (Canada)

La PIA est une expression générale décrivant un niveau avancé de soins infirmiers, qui maximise un **savoir infirmier approfondi et une compétence confirmée au service des besoins de santé**. Les infirmières de PIA détiennent une maîtrise universitaire [master]. La PIA inclut infirmières de PA et infirmières praticiennes dont le rôle est enchâssé dans la loi

Suisse

La PIA est définie comme la pratique d'une infirmière diplômée du 2^e ou 3^e cycle universitaire qui a acquis un **savoir expert** ainsi que les **aptitudes nécessaires pour prendre des décisions et agir dans des situations complexes**. Elle possède des compétences cliniques pour l'exercice dans des **rôles avancés et élargis qu'elle assume sous sa propre responsabilité en contexte interprofessionnel**.

Critères et compétences



TROIS CRITÈRES PRIMAIRES

- ① Pratique centrée sur la personne, la famille et les proches,
- ② Formation aux études supérieures,
- ③ Reconnaissance du statut.

SIX GROUPES DE COMPÉTENCES

- ① Pratique clinique directe experte,
- ② Consultation, guidance et coaching,
- ③ Leadership clinique, professionnel et systémique,
- ④ Pratiques basées sur des preuves issues de la recherche [et sur des conceptions infirmières],
- ⑤ Collaboration,
- ⑥ Prise de décision éthiquement éclairée.

Effets ou impacts

Ingersoll et al. (2000)

Effets génériques

- Satisfaction
- Gestion des symptômes
- Bien-être
- Adhésion au plan thérapeutique
- Connaissances de la personne malade, de sa famille et proches
- Confiance envers les soignants
- Collaboration
- Qualité de vie
- Fonctionnement familial
- Préparation aux transitions
- Capacité d'autosoins
- Statut fonctionnel
- Estime de soi

Kleinpell (2013)

Effets génériques

- Satisfaction
- Gestion des symptômes
- Adhésion au plan thérapeutique
- Connaissances de la personne malade et des proches envers la maladie et les autosoins
- Partenariat
- Statut fonctionnel
- Estime de soi
- Transitions
- Qualité de vie

Effets spécifiques

- Glycémie
- Cessation tabagique
- Accidents/Incidents
- Taux infection nosocomiale
- Tension artérielle
- Taux de chute
- Durée de séjour
- Coûts de séjour

Hamric et al. (2014)

Effets génériques

- Santé physique
- Santé mentale
- Gestion des symptômes
- Statut fonctionnel
- Bien-être
- Satisfaction
- Adhésion au plan thérapeutique
- Connaissances de la personne sur sa maladie, ses traitements et les effets possibles

Effets spécifiques

- Glycémie ou hémoglobine glyquée
- Poids de naissance
- Cessation tabagique
- Rejet de transplant
- Nbre jours de ventilation
- Taux de pneumonie - soins intensifs
- Cicatrisation de plaie
- Durée de séjour

Facteurs facilitant ou contraignant

Facteurs facilitant (n=11)

Au niveau du système

- Obligation de certification

Au niveau de l'organisation

- Opportunités de réseautage et de maillage internes et externes
- Accès au mentoring de la part d'experts chevronnés
- Clarté du rôle de PIA tant au niveau clinique, organisationnel que stratégique
- Opportunité de participation à des comités stratégiques au sein de l'organisation
- Soutien à la recherche
- Forme de rapports avec le supérieur immédiat
- Soutien administratif

Au niveau de l'équipe de soins

- Masse critique d'infirmières de PIA

Au niveau des infirmières de PIA elles-mêmes

- Attributs personnels et professionnels en leadership stratégique et collaboration
- Niveau de formation MSc

Facteurs contraignants (n=12)

Au niveau du système

- Manque de possibilités pour s'impliquer stratégiquement

Au niveau de l'organisation

- Charge clinique trop élevée
- Manque de soutien clinique, administratif et financier
- Manque de vision partagée sur le rôle essentiel en leadership clinique et recherche
- Positionnement hiérarchique peu stratégique
- Manque de technologies de l'information et d'accès aux bibliothèques
- Manque de temps et de soutien pour la recherche

Au niveau de l'équipe de soins

- Manque de masse critique d'infirmières de PIA

Au niveau des infirmières de PIA elles-mêmes

- Manque de compétences en leadership stratégique
- Manque d'expérience (ancienneté) dans le rôle de PIA
- Manque de compétences générales et spécifiques
- Niveau de formation inadéquat

Considérations, recommandations et conclusion

CONSIDÉRATIONS

Considérant que...

- Les données probantes internationales montrent que la PIA produit des effets positifs sur les personnes et des impacts favorables sur les systèmes de santé ;
- Les nombreux facteurs qui facilitent ou entravent le développement de la PIA sont connus et qu'ils devraient être pris en compte;
- La communauté infirmière francophone souhaite mettre un terme aux ambiguïtés qui persistent sur la PIA ;
- La PIA doit être positionnée de manière en collaboration intra- et interprofessionnelle afin qu'elle interpelle les systèmes de santé, d'éducation, d'économie, etc.

Le SIDIEF recommande de faire consensus sur 7 énoncés...

ÉNONCÉ 1

Le cœur de la définition

- La PIA désigne une **pratique clinique** centrée sur les besoins des personnes, proches et communautés qui s'exerce le plus souvent dans des situations de soins complexes et spécifiques. Elle est **basée sur des preuves** ; elle repose sur un **savoir infirmier approfondi et un solide jugement clinique** permettant un **haut niveau d'autonomie** dans le périmètre d'intervention. Ce savoir et ce jugement se développent grâce à des études de niveau **maîtrise universitaire [master]** et à **l'expertise clinique acquise dans des conditions de soins complexes**. La pratique avancée se caractérise par l'exercice d'un **fort leadership** visant l'appui à la transformation des soins afin d'en assurer la qualité, la sécurité et la performance.

ÉNONCÉ 2

Les compétences incontournables

- Les infirmières en pratique avancée sont des **chefs de file qui exercent dans des situations cliniques complexes à forte composante interdisciplinaire**. Elles agissent comme **expertes, leaders, coachs et mentors** pour accompagner les patients, les familles mais aussi les membres des équipes soignantes dans l'offre et la transformation des soins. Pour ce faire, elles doivent minimalement posséder des compétences en :
 - pratique clinique directe experte en soins complexes ;
 - consultation, guidance et coaching auprès des pairs et des clientèles ;
 - leadership clinique, professionnel et systémique pour mener des transformations;
 - pratiques basées sur des preuves et cadrées par des conceptions infirmières ;
 - collaboration intra- et interdisciplinaire,
 - prise de décision éthiquement éclairée.

ÉNONCÉ 3

Les rôles principaux

- Les infirmières de pratique avancée peuvent exercer **deux rôles principaux**.
- Elles peuvent être **infirmière clinicienne de pratique avancée** pour offrir des soins infirmiers complexes, coacher des équipes dans la transformation des soins afin d'en améliorer l'adéquation, la qualité et la sécurité. De ce fait, elles doivent savoir élaborer, implanter, suivre et évaluer des pratiques infirmières exemplaires.
- Elles peuvent aussi exercer le rôle d'**infirmière praticienne** pour offrir à la fois des soins infirmiers complexes et des soins médicaux partagés à des clientèles ciblées.
- Par leurs compétences avancées, autant les infirmières cliniciennes de pratique avancée que les infirmières praticiennes **facilitent l'accès aux soins, et travaillent en partenariat interprofessionnel auprès de la personne prise en charge et ses proches**.

ÉNONCÉ 4

La formation requise

- La formation pour travailler en PIA doit être de niveau **maîtrise [master] universitaire**.
- Elle doit comporter des **savoirs fondamentaux et théoriques** au niveau clinique et au niveau de la science infirmière, de même que des **savoirs pour transformer les soins et guider des changements favorables aux personnes et aux systèmes de santé**.
- Elle doit donc inclure des composantes pour développer la capacité à **planifier, gérer, coordonner, contrôler, évaluer et rendre des comptes** en ce qui a trait à tous les types de ressources requises pour mener à bien le développement de la PIA .
- La formation doit valoriser la **collaboration intra- et interprofessionnelle** et le **développement des connaissances** tout au long de la carrière.

ÉNONCÉ 5

Une pratique empreinte de leadership

- La PIA est une réponse aux complexités croissantes de nos systèmes de santé. C'est pourquoi il faut que les infirmières utilisent non seulement leurs compétences cliniques mais aussi un **leadership d'influence et habiletés politiques avancées** pour convaincre de la valeur ajoutée de la PIA et ce, de manière stratégique **dans l'arène même des preneurs de décision.**
- En effet, si la valorisation de la PIA passe d'abord par des réponses issues des données probantes démontrant des effets cliniques ou organisationnels, elle reste tributaire de la présence d'un fort leadership infirmier pour **influencer et transformer sur les plans clinique, organisationnel, scientifique, stratégique et politique.**

ÉNONCÉ 6

Une vision systémique et une approche systématique

- Le développement de la PIA comporte [...] les étapes suivantes :
 - établissement des **besoins** de la population en matière de soins de PIA y compris les consensus nécessaires pour implanter cette forme de pratique ;
 - identification des principaux **effets attendus en fonction du contexte** ;
 - consensus sur les **rôles et responsabilités** de la PIA ;
 - établissement des **normes professionnelles, et des composantes des programmes de formation** qui permettent de développer les compétences requises,
 - mise en œuvre avec **évaluations** afin de suivre la progression et d'atteindre les objectifs établis et les résultats attendus.

ÉNONCÉ 7

Un cadre légal

- **En conformité avec les systèmes et les lois en vigueur dans chaque pays**, la PIA doit être reconnue légalement et réglementée. Un cadre légal devrait tout au moins :
 - statuer sur un **titre réservé**,
 - clarifier les **rôles** dits avancés y compris les activités médicales,
 - préciser le **niveau de formation** y compris les exigences de formation continue,
 - indiquer les **mécanismes de surveillance** de la qualité de la pratique, et idéalement,
 - préciser les niveaux et modalités de **rémunération**.

Conclusion

**Le SIDIIEF
souhaite
contribuer au
consensus
nécessaire pour
promouvoir la
PIA !**

